Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 19 Septembre 1889 No. 48.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LE BERCEAU

Dans la moire et le satin
(L'enfant vient de naître)
Il est couché ce matin,
Le cher petit être:
Chacun accourt, et, tremblant
Sur le lit se penche,
Pour voir dans cet écrin blanc
Cette perle blanche.

Chacun soulève à demi
Les fines dentelles
Pour voir cet ange endormi
Qui n'a plus ses ailes;
Pour voir ces nids à baiser,
Sa main délicate,
Et son rose petit pied
Aux ongles d'agate.

Blanc comme une hostie, et pur
Comme une prière,
On voit encore de l'azur
Luire en sa paupière;
Son œil est vierge du jour,
Son cœur, de souffrance,
Hier, pour lui, c'est l'amour,
Demain, l'espérance.

Il est comme sont les fleurs,
Parfum et mystère;
A peine si, par ses pleurs,
Il tient à la terre!
Que faut-il pour l'apaiser?
Un mot, s'il soupire;
S'il se réveille, un baiser;
S'il dort, un sourire.

Il dit déjà, savez-vous,
Mille et mille choses,
Rien qu'avec le souffle doux
De ses lèvres roses;
C'est un langage charmant
Fait de mots étranges,
Que comprennent seulement
Sa mère et les anges.

Bonjour, petit *nous* si cher,
Rayon de ma flamme!
O baiser qui s'est fait chair,
Bonjour, petite âme!
L'espoir t'appelle avenir,
C'est un gai baptême;
Mais ton nom est souvenir,
C'est pourquoi je t'aime.

Ah! cher tyran, petit roi,
D'un royaume immense,
Déjà l'on souffre pour toi
Ton règne commence;
Qu'importe, ô mon doux vainqueur?
Va, fais ton office,
La gourmandise du cœur,
C'est le sacrifice.

EDOUARD PAILLERON,
de l'Académie Française.

PENSÉES

—Toute vie a un but, et c'est l'accomplissement de ce but qui juge la vie.

—Tôt ou tard, le monde vous manquera, et alors vous serez aises de trouver la liberté de la croix.

—Toute vertu est d'un enfantement laborieux, à cause des passions qui s'opposent à son règne sur l'âme.

—Si vous étiez libres sans être passionnés, vous accompliriez sans doute le bien, mais vous ne l'aimeriez pas assez.

—La parole marche, l'écriture ne marche pas; la parole est le don de l'homme tout entier, l'écriture n'est que le don de son esprit.

—Pour aimer à un certain degré, il faut une foi profonde; il ne faut pas seulement une raison qui sache discuter, mais il faut adorer, s'abîmer, s'anéantir.

L'AUTORITÉ

Les esprits sérieux ne peuvent méconnaître qu'un mal secret et profond travaille la société moderne. Un simple coup d'œil jeté sur ce qu'il se passe autour de nous, une étude tant soit peu approfondie de la marche des événements depuis la fin du siècle dernier, nous convainc de la soif ardente d'émancipation dont les peuples semblent tourmentés. Dans le nouveau comme dans l'ancien monde, on cherche à secouer le joug de l'autorité sous quelque forme qu'elle se présente, et à substituer les *droits de l'homme* et les principes *imprescriptibles de la souveraineté populaire* aux principes sacrés et immuables qui, jusqu'à ce jour, avaient servi de base à l'ordre social.

Rejetant tout droit et toute intervention de Dieu dans la formation et l'organisation des sociétés, la raison humaine ne veut plus relever que d'elle-même et ne suivre que ses propres lumières pour déterminer la nature et la valeur de ses droits et de ses obligations, qu'il s'agisse de la conduite des consciences individuelles, ou du gouvernement des nations.

Mais, dans cet effort sacrilège tenté par la Révolution pour détruire ou du moins dénaturer et diminuer toute autorité doctrinale et sociale, la lutte s'est surtout engagée contre cette Eglise de Jésus-Christ, qui ose se présenter au nom de Dieu et imposer à tous ses volontés et ses lois; contre cette société indestructible que le cours des siècles ne fait qu'affermir et développer, pendant que sous ses yeux s'écroulent les pouvoirs les mieux établis et disparaissent les royaumes les plus vastes et les plus puissants; contre cet immense empire enfin dont les limites fixées par son fondateur sont celles de la terre elle-même, et qui cependant ne reconnaît qu'un seul et même Chef suprême, et trouve dans cette unité admirable le principe de sa force et de sa beauté.

On conteste à cette Cité du bien, outre sa divine origine, la légalité de son existence. On redoute la bienfaisante influence qu'elle exerce non-seulement sur les individus, mais encore sur les sociétés; c'est pourquoi on la représente comme l'ennemie de la liberté et du progrès véritable de l'homme afin de soustraire les peuples à sa domination.

D'autres moins hardis, mais plus perfides peut-être, tout en admettant l'autorité de l'Eglise en matière de doctrines et de mœurs, contestent ses droits de haute direction et de surveillance sur le gouvernement de la chose publique, ou du moins les expliquent d'après les données d'une fausse philosophie et les vues étroites d'une politique mesquine et jalouse, les réduisant à des droits vains et ridicules.

Enfin une troisième classe d'adversaires n'osant pas s'attaquer à l'autorité elle-même, cherche néanmoins à mettre obstacle à son exercice et à son influence en diffamant ceux en qui elle réside et en soulevant contre eux les préjugés populaires; par cette lâche et indigne manœuvre l'action des supérieurs est entravée, le bien qu'ils sont appelés à faire par la nature même de leur position sociale est arrêté, diminué, quelquefois même rendu complètement impossible.

Il est donc important plus que jamais de rappeler ce qu'est l'autorité, le rôle qu'elle joue dans la société civile et religieuse, la nature et l'extension de ses droits, les obligations qu'elle impose; plus que jamais incombe à tout catholique le devoir d'affirmer et de défendre par ses actes, ses paroles, et au besoin par ses écrits, la nécessité de ce principe de vie et d'action sociale pour l'Eglise et l'Etat.

Aussi, l'attention des papes depuis un siècle s'est-elle particulièrement portée sur cette grave question, et leur grand travail a-t-il été de lutter sans cesse contre ces erreurs modernes au nom multiple, mais dont le but avoué ou caché est toujours le même: le renversement de l'ordre social chrétien, par la négation de l'autorité et le refus de se soumettre à sa direction, à ses règles et à ses lois. Pie IX, de sainte et heureuse mémoire, et Léon XIII, glorieusement régnant, ont consacré à ces grands combats leur vie entière, et ont mis au service de cette noble cause toutes les ressources de leur intelligence et toute l'énergie de leur volonté. Dans leurs encycliques, leurs allocutions, leurs lettres aux princes, aux cardinaux et aux évêques, ils ont toujours flétri, frappé de leurs anathèmes ces prétendus droits de liberté illimitée que réclame la Révolution et dont la poursuite aveugle précipite les peuples vers une ruine inévitable. Guidés par Dieu, ils ont fait briller devant les nations la lumière forte et puissante, qui seule peut les éclairer et les diriger à travers les ténèbres profondes où les a jetées un désir effréné d'émancipation; ils ont indiqué où puiser les véritables principes de la science morale, science difficile et nécessaire, dont le but est de régler les mouvements divers de la vie sociale qu'elle féconde dans son progrès ou tarit dans sa source, selon qu'elle-même repose sur des bases solides ou chancelle et dégénère avec les principes faux et subversifs sur lesquels on voudrait l'appuyer.

Ce sont ces graves et solennelles leçons des Pontifes romains sur la nature et la nécessité de l'autorité et sur nos devoirs envers elle, que nous avons le dessein de rappeler à nos lecteurs. Plusieurs articles seront consacrés à l'étude de cette question, dont l'importance n'échappe à personne, de ce problème social trop peu compris dans les temps difficiles que nous traversons, et auquel une science impie ou dévoyée a donné une solution fausse et fatale. Nous tâcherons de suivre en tout point les données les plus certaines de la philosophie catholique, et les enseignements du magistère infaillible d'une Eglise fondée par Dieu pour être le guide non-seulement des consciences, mais encore des sociétés, et demeurer jusqu'à la fin des siècles la fidèle dépositaire de toute vérité dogmatique et morale.

Mieux faire connaître l'autorité, et, par suite, la faire aimer davantage, rendre plus éclairée, plus complète et plus prompte l'obéissance aux chefs légitimes de l'Eglise et de l'Etat, voilà notre but unique en offrant à nos lecteurs ce modeste travail.
—*La Semaine Religieuse.*

LES CONDAMNÉS POLITIQUES EN FRANCE

A propos de l'arrêt de la haute cour frappant Boulanger, le *Figaro* fait le relevé que voici des condamnés politiques du même genre prononcées en France et à l'étranger:

M. Ranc, condamné à mort, en 1871, a été depuis député de Paris.

Félix Pyat, condamné à mort, s'est éteint comme député des Bouches-du-Rhône.

M. Alphonse Humbert, condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, devenu depuis conseiller municipal de Paris.

MM. Vaillant, Charles Longuet, id., id. Tous trois ont reçu les 13,000 maires des communes de France invités en leur nom.

M. Henri Rochefort, condamné à la déportation perpétuelle en 1871, devenu depuis député de Paris. Condamné actuellement pour la seconde fois, à perpétuité.

Le comte Andrassy, condamné à mort par les tribunaux de l'empire austro-hongrois, devenu depuis président du conseil des ministres du même empire.

Le général Prim, condamné à mort à deux reprises, devenu président de la république espagnole.

Le prince Louis-Napoléon, condamné à la détention perpétuelle, devenu depuis président de la République et empereur des Français.

LE SOUVENEZ-VOUS CONDAMNÉ A MORT

Un prêtre appelé dans une prison de Paris, par je ne sais quelle circonstance, apprend *qu'un condamné à mort* est là dans un cachot, occupé à maudire la société offensée qui le châtie et le Dieu outragé, dont il repousse les ministres et blasphème le saint nom.

"*Monsieur l'abbé veut-il le voir?* ajoute le gardien qui vient de donner ces tristes détails à l'ecclésiastique.

—Assurément, répondit le prêtre, conduisez-moi vers lui au plus tôt.

Le gardien le conduisit par un corridor sombre et souterrain, la porte du cachot s'ouvrit devant lui, le prêtre vit un homme couché sur un lit de fer, enveloppé dans une chemise de fer.

A la vue d'une soutane les yeux du condamné s'enflammèrent, il éclata en imprécations: "Que venez-vous faire ici, malheureux prêtre? sortez! sortez! s'écria-t-il; je ne veux pas de prêtre. Que me voulez-vous? J'ai dit que je ne me confesserai pas."

Mais, mon ami, lui répondit le ministre de Dieu, je n'ai pas l'intention de vous confesser malgré vous; je viens seulement vous consoler un peu; il doit être si triste pour vous d'être seul sans amis.

—Des amis les malheureux n'en ont pas, dit le condamné.

—Faites en l'essai, répondit le prêtre; laissez-moi rester quelques instants auprès de vous!

—Soit, vous m'avez l'air d'un brave homme, asseyez-vous là.

Et il désignait une grosse pierre qui était dans un coin du cachot et scellée au mur.

Le prêtre ne se le fit pas dire deux fois; il s'assit sur la pierre, et en réponse à une des deux questions sympathiques, le condamné lui raconta sa triste histoire.

Il avait vingt-neuf ans et était issu d'une famille honnête, mais dans laquelle, hélas, la religion ne tenait pas assez de place! Mis en apprentissage à l'âge de douze ans, il avait secoué tout frein moral, et, de faute en faute, en était arrivé à commettre une série de crimes qui l'avaient fait condamner à mort.

Quand il eut achevé son histoire, le prêtre essaya de lui faire raconter une seconde fois sous forme de confession.

Le prisonnier s'en aperçut, et il eut un accès de rage qui, certes, n'eut pas été sans danger, si la camisole de force ne l'eut mis hors d'état de nuire.

Dans son cœur le prêtre invoque Marie, et cet accès de rage se calme soudain; le prisonnier consentit même, à condition qu'on ne lui reparlerait plus de se confesser, à répéter le *Souvenez-vous.* Cette prière parut le toucher, et il promit de la répéter chaque jour.

Bien des fois le prêtre revint rappeler cette promesse au malheureux condamné et l'aider à la remplir; mais là se borna son succès.

"Il n'y a pas de bon Dieu capable de pardonner à un homme tous les crimes que j'ai commis, s'écriait le malheureux; ainsi monsieur l'abbé, si vous voulez que nous restions bons amis, ne parlons plus de cela."

Un jour pourtant qu'il rappelait avec abandon sa vie passée, le prêtre en profita pour réitérer l'essai qu'il avait déjà fait de donner à cette expansion un tour de nature à en faire une confession. Le condamné s'en aperçut; toutefois il continua à répondre aux questions qui lui était adressées.

Quand il eut tout déclaré: "Eh bien, mon ami, vous voyez que ce n'est pas si terrible ni si difficile: votre confession est faite, il ne vous reste plus qu'à vous repentir." Et l'aidant à s'agenouiller sur son lit, il appelle les bénédictions du Ciel sur la tête et le conjure de détester ses fautes.

Un profond soupir est d'abord la seule réponse du coupable; enfin des sanglots soulèvent sa poitrine, la grâce triomphe: "Que vous êtes bon, murmura-t-il, que vous m'avez fait du bien! ah! oui, je me repens! je me repens!"

Puis essuyant d'une main tremblante les larmes qui baignent son visage: "Est-ce bien moi qui pleure, continue-t-il, moi qui n'ai jamais pleuré? J'ai vu mourir ma pauvre mère que j'aimais; je savais que j'étais en partie cause de sa mort, et cependant je n'ai pas pleuré; je me suis entendu condamner à mort, et je n'ai pas pleuré; tous les matins quand je voyais le soleil paraître à ma lucarne je me disais: "c'est peut-être pour la dernière fois, et cependant mes yeux sont toujours restés secs. D'où vient donc, mon père, qu'aujourd'hui je pleurs?"

Et avant que le prêtre ait pu répondre un seul mot, il s'écrie avec un pieux transport:

"Que Dieu est bon, que la religion est belle et consolante! ah! que n'ai-je compris plus tôt! je ne serais pas condamné à mort."

Se laissant alors tomber de son lit et se proternant à genoux par terre, il ajoute d'un ton suppliant: "Venez vous mettre là, près de moi, monsieur l'abbé, et prions ensemble; car si je prie sans vous, le bon Dieu ne voudra pas écouter un misérable tel que moi."

Le prêtre se jette à genoux et tous deux confondent leurs prières et leurs larmes.

Quelques jours après le malheureux jeune homme, résigné et repentant *montait sur l'échafand.* Sa dernière prière fut le *Souvenez-vous* à Marie, justement appelée *la Porte du Ciel.*

Le Manitoba.

Jeudi, 19 Septembre 1889.

LA GAZETTE OFFICIELLE

Dans notre feuille du 5 courant. nous avons prouvé d'une manière irréfutable que le gouvernement Greenway-Martin n'a pas le droit de faire cesser la publication de la *Gazette Officielle* en langue française, et nous avons été heureux de constater depuis, que notre opinion est partagée par le *Free Press*, de Winnipeg, le *Gladstone Age*, de Westbourne, Man., le *Montreal Gazette* et le *Free Press*, d'Ottawa.

Le *Sun*, de Winnipeg, l'organe du gouvernement, dans sa feuille de mardi, fait un effort pour défendre ses patrons ; mais le confrère manque son but en citant la clause même qui condamne le gouvernement Greenway-Martin.

.........*Les actes de la législature seront imprimés et publiés dans les deux langues.*

Nous avons déjà dit comment l'on devait interpréter cette clause : l'exécutif formant l'une des deux branches de la législature, ses actes doivent être imprimés et publiés dans les deux langues. Les arrêtés du conseil, les proclamations, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par la chambre d'Assemblée, qui prennent vigueur après avoir été sanctionnées par le lieutenant-gouverneur, et imprimées et publiées dans les deux langues.

Les amis du gouvernement veulent interpréter à leur manière cette clause de la constitution ; mais aucun d'eux n'a répondu à notre citation de l'ouvrage de Todd, qui est une autorité en fait de droit constitutionnel.

Nous avons dit et le disons de nouveau : que même au cas où la lettre de la constitution ne nous protègerait pas, le gouvernement n'a pas le droit de faire cesser la publication de la *Gazette Officielle* en langue française, parce que c'est un privilège dont nous avons joui depuis que la province existe. Et Todd dit : "It is an admitted principle that the crown has no right "by a mere order in council......... "..........to interfere with the established privileges of any class of "persons within the realm."

Ainsi, il est bien avéré que le gouvernement nous prive, par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par coutume, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Le *Sun* reproche à ses confrères de n'avoir pas étudié cette constitution, et il cite de longues clauses de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord et de l'acte de Manitoba. Voilà ! ajoute-t-il, pourquoi nous avons raison. Nous l'avons dit plus haut : c'est dans les citations mêmes, faites par le *Sun* que nous trouvons qu'il n'a pas raison.

Si le confrère est sérieux qu'il réponde aux questions suivantes :

La législature, dans son ensemble, n'est-elle pas composée du lieutenant-gouverneur, de l'exécutif et des députés de la chambre ?

Les actes de la législature ne comprennent-ils pas tous les actes du corps législatif dans toutes ses branches ?

La constitution ne dit-elle pas que tous ces actes doivent être publiés et imprimés dans les deux langues ?

La *Gazette Officielle* n'est-elle pas, à part les statuts, la seule publication légale officielle, par laquelle ces actes peuvent être transmis au public ?

Cette gazette ne devrait-elle pas être conséquemment publiée dans les deux langues française et anglaise ?

Le gouvernement a-t il le droit de faire cesser la publication de la *Gazette* en langue française, par un simple arrêté du conseil exécutif ?

Quant à nous, il nous reste un devoir à accomplir : c'est de protester énergiquement contre cet attentat à nos droits et privilèges et à ce devoir personne ne manquera.

L'ELECTION DE DENNIS

Le bref pour la nouvelle élection rendue nécessaire dans le comté de Dennis par la nomination de M. Daniel McLean, son député, comme secrétaire provincial, a été publié vendredi dernier. La nomination est fixée au 28 du mois courant et la votation au 5 octobre.

Le nouveau ministre, paraît il, n'aura pas la victoire facile, si toutefois il la remporte. L'opposition lui a suscité un adversaire de valeur dans la personne de M. Richard Campion, de Routledge. M. Campion est un des plus vieux colons de cette partie de la province et il s'est acquis l'estime de tous. Il n'est âgé que de 34 ans, et l'on s'accorde à dire que c'est un homme parfaitement honorable.

Est-il nécessaire pour nous de recommander à nos amis de lui donner leur appui le plus cordial ? Evidemment non. Tous savent que M. McLean a pris la place du représentant français dans le ministère, alors tous doivent savoir aussi que l'aider dans l'élection qui se présente serait approuver la politique du procureur-général Martin, car, ce bon M. McLean, c'est l'élu de M. Martin. Ce ne sont point ses hautes capacités, qui lui ont mérité son portefeuille ; il y a dans le parti ministériel plusieurs députés éminemment plus qualifiés que lui, mais ils n'ont pas suivi aussi aveuglément les ordres de M Martin, et ce dernier n'entend pas qu'on puisse dresser l'échine, quand il dit ou fait quelque chose.

Encore une fois, que nos amis travaillent de toutes leurs forces pour M. Campion. C'est leur devoir pur et simple qu'ils rempliront. Qu'ils soient unis, unis solidement, pour travailler à la défaite de M. McLean.

LADY SELKIRK A SAINT-BONIFACE

Lady Selkirk, la belle-fille de lord Selkirk, le fondateur de la colonie de la Rivière Rouge, est venue, mardi, faire visite à Sa Grandeur Mgr Taché. Elle a été l'objet d'une très jolie réception au pensionnat, où l'on avait été informé de son arrivée. Elle fut reçue par Monseigneur et plusieurs Sœurs de Charité. Dans le parloir, toutes les élèves du pensionnat étaient réunies. A l'entrée de lady Selkirk, les pianos se firent entendre. Sur le théâtre, se tenaient 28 personnes, toutes descendant des premiers colons amenés dans le pays par lord Selkirk. Pour exprimer leur gratitude du don que ce dernier avait fait du terrain où sont situées nos institutions, tous chantèrent le *Home Sweet Home*. Après, Melle Marion s'avança et lut l'adresse suivante :

A la très honorable comtesse de Selkirk.

Madame,

Le personnel de cette maison, et plus particulièrement celles qui sont au nombre des descendants des vieux colons de la vellée de la Rivière-Rouge, apprécient l'honneur qui leur est conféré en ce moment, et sont heureuses d'offrir leur plus cordial et plus respectueux souhait de bienvenue à la digne fille du noble lord, dont nous sommes chaque jour appelées à chérir et honorer la mémoire, pour les bienfaits nombreux pour lesquels Saint-Boniface en particulier lui est redevable.

Oui, Madame, c'est une consolation pour nous d'offrir à votre Excellence l'hommage de notre gratitude dans la maison érigée sur le terrain même donné par votre illustre ancêtre, pour la plus grande gloire de Dieu et dans l'intérêt de ces courageux colons envers qui Lord Selkirk a manifesté un si vif intérêt et un soin anxieux. Qu'il vous plaise de recevoir cet hommage, Madame, que les bénédictions du ciel les plus précieuses vous soient accordées, ainsi qu'à votre famille, tel est le vœu ardent des religieuses et des élèves de l'Académie de Saint-Boniface.

Académie Saint-Boniface,
17 septembre 1889.

Lady Selkirk fit une réponse des plus appropriées. Des bouquets lui furent présentés par Melles Couture et Bélanger. Elle parut des plus heureuses de recevoir de Mgr Taché une copie de la vie de Mgr Provencher et surtout une quinzaine de lettres autographes écrites par lord Selkirk à l'évêque de Québec, au sujet de la colonie de la Rivière Rouge.

Lady Selkirk parle parfaitement le français et pendant toute cette visite elle conversa en cette langue.

Hier encore, lady Selkirk, avant de partir pour l'ouest, a tenu à venir saluer Mgr l'Archevêque. Elle était accompagnée de la comtesse de Shrewsbury.

Nouvelles Politiques

—On annonce que l'hon. M. Garneau est de plus en plus malade et que son médecin lui défend de s'occuper en quoi que ce soit des affaires de son département.

—Voici ce que nous lisons dans le *Courrier du Canada* du 5 courant :

Un journaliste de Montréal a eu, dit une dépêche, un entretien avec notre premier ministre. M. Mercier croit que la proposition de M. Greenway d'abolir le français comme langue officielle dans la législature du Manitoba est injuste et blâmable, mais il ne fera aucune démarche à ce sujet, du moins maintenant, pour faire rendre justice à nos compatriotes de là-bas.

—Il y a 6 demandes de divorce d'inscrites pour la prochaine session

—La dépense totale faite par le ministère de la marine, dans les différentes divisions du service public qu'il a administrées pendant l'exercice finissant au 30 juin 1889, y compris les appointements du personnel, a été de $883,250.85, tandis que le montant du crédit voté pour cet objet était de $999,968.34, somme qui comprend les traitements du département.

Le nombre total des personnes qui appartiennent au service extérieur de ce ministère était à la fin de l'année, de 1,486.

—Dans une lettre adressée au *Mail* l'hon. M. Chapleau vient d'administrer à cette feuille fanatique et francophobe la plus énergique raclée qu'elle ait jamais reçue.

—Le *Chronicle* annonce que les changements suivants seront faits dans le cabinet Mercier :

L'honorable M. Gagnon serait nommé orateur de la chambre ; l'honorable M. Marchand serait nommé surintendant de l'éducation et l'honorable F. Langelier secrétaire-provincial.

—Quelqu'un ayant dit que le gouvernement devait étendre au Nord-Ouest le système militaire en force dans les autres provinces, sir A. P. Caron a déclaré qu'il n'avait jamais été question de la chose, que d'ailleurs il serait impossible de réaliser un tel projet l'année prochaine, vu que les sommes votées par le parlement seraient insuffisantes.

—L'élection de M. Colter, député libéral de Haldimand, pour la chambre des communes, a été annulée, hier, par le juge Falconbridge. M. Colter est l'adversaire du Dr Montague, qui fut élu le 22 février 1887. Son élection ayant été annulée, il se présenta de nouveau et fut réélu ; contesté une deuxième fois, il perdit encore son siège. Dans une troisième lutte, toujours contre le même adversaire, M. Colter, celui-ci remporta enfin la victoire. Le Dr Montague contesta à son tour l'élection de son adversaire et il réussit à la faire annuler. De sorte que le comté de Haldimand aura été appelé quatre fois, en moins de trois ans, à élire un député aux Communes.

—Le rapport des recettes et dépenses pour l'année fiscale de 1889, basé sur les rapports reçus jusqu'au 31 août 1889, est comme suit : Recettes, $38,175,929 ; dépenses, $36,712,804 ; surplus, $1,463,125. Ces chiffres ne seront pas changés par d'autres rapports. Ce résultat est assez juste avec les estimés de l'hon. M. Foster, dans son discours du budget, lorsqu'il prédit que les revenus seraient de $38,500,000, et les dépenses de $36,600,00. Pendant les deux premiers mois de l'année courante fiscale, les revenus ont été de $6,455,855, et les dépenses de $4,431,356.

La dette publique claire du Canada était, le 31 août, de $236,627,078, soit une diminution de $423,637 pendant le mois.

Les dépenses, au compte du capital, en août, ont été de $582,250, y compris $345,610 pour travaux publics, chemins de fer et canaux, $218,850 pour subsides de chemins de fer et $17,790 pour les terres de la couronne.

—La *Gazette Officielle* des Territoires nous annonce que l'Assemblée Législative des Territoires est convoquée pour la dépêche des affaires, mercredi, le 16 octobre prochain.

—M. VanKoughnet, du ministère de l'Intérieur, qui vient de visiter Manitoba et le Nord-Ouest, et qui est retourné à Ottawa, dit que les Indiens lui ont paru satisfaits dans toutes les réserves qu'il a visitées. Ceux qui cultivent réussissent bien et sont très encouragés, surtout les Indiens de la Colombie, qui ont à compter sur leurs travaux pour subsister. L'octroi d'un subside annuel encourage l'indolence et détruit dans leur germe toutes les industries auxquelles l'Indien pourrait se livrer.

Il faut aussi, ajoute M. Van Koughnet, que les Indiens soient plus au contact des hommes civilisés.

—Il est bruit à Ottawa que M. William McGirr, secrétaire particulier de M. Dewdney, doit être nommé agent principal des sauvages dans la Colombie Anglaise.

Les émoluments attachés à cette position sont de $3,000.

—Une dépêche d'Ottawa au *Chronicle* d'Halifax annonce que, en conséquence du débat qui a éclaté lors de la nomination de Sir Arthur Blake comme gouverneur de Queensland, et de son rappel à la demande des habitants de cette colonie, les autorités impériales ont notifié le gouvernement canadien qu'elles ne soumettraient plus à l'avenir les noms des nouveaux gouverneurs à l'approbation des autorités canadiennes avant leur nomination.

LE GOUVERNEUR-GENERAL

Lord Stanley de Preston, gouverneur-général du Canada, arrivera à Winnipeg lundi, il y restera trois jours, et sera l'hôte du lieutenant-gouverneur Schultz.

Une grande réception sera faite à Son Excellence. Il y aura procession aux flambeaux. Des adresses de bienvenue lui seront présentées par la corporation et par diverses sociétés. Il y aura des régattes, et le maire a lancé une proclamation déclarant mardi après-midi congé civique.

Son excellence devra aller jusqu'au bout de la ligne du chemin de fer *Manitoba & Northwestern* avant de continuer son voyage vers l'ouest.

MORT DE M. H. J. CLARKE

L'ancien procureur-général de Manitoba, M. Henry J. Clarke, C.R., est mort subitement vendredi dans un train du chemin de fer du Pacifique, non loin de Medecine Hat. Sa mort est attribuée à la rupture d'un vaisseau. Il était âgé de 56 ans.

Tous connaissent le rôle que le défunt a joué dans la politique du pays. A Manitoba depuis 1869, il fit partie de la première législature en 1870, et entra dans le premier ministère en 1871, comme procureur-général. Il sortit du gouvernement en 1874. Il s'est toujours mêlé activement de politique depuis, et en janvier dernier encore, il était avec l'hon. M. LaRivière et M. Richard un des candidats dans Provencher. Il était doué, à un haut degré du talent de la parole, malheureusesans études approfondies.

Que Dieu lui pardonne, comme nous lui pardonnons, le mal qu'il nous a fait et qu'il a fait au pays. Nous oublions tout devant cette tombe si inopinément ouverte et nous disons paix aux cendres de celui qui y a été si soudainement jeté.

LETTRE DE L'OUEST

VOYAGES DE MGR GRANDIN.

(Pour *Le Manitoba*.)

Prince-Albert, 10 septembre 1889.

Monsieur le Directeur,

Sa Grandeur l'évêque de Saint-Albert, parti de Saint-Boniface à la fin de juillet, était à Saint-Laurent le 5 août. Le R. P. Lecoq avait été à la rencontre de Sa Grandeur à la station de Qu'appelle. Monseigneur était accompagné d'un jeune Père belge, le R. P. Naëssens, sorti depuis peu du scolasticat d'Archville, près d'Ottawa, et ordonné seulement à la Trinité dernière. Mgr passa une semaine à Saint-Laurent où il prêcha la retraite aux Pères du district. Le samedi, 10 août, il arrivait à Prince-Albert, et en repartait le mardi suivant pour le lac Vert et l'Ile à la Crosse, accompagné des RR. PP. Pâquette et Dommeau, et laissant le R. P. Naëssens à Prince-Albert. Il passa cinq jours à l'Ile à la Crosse, et nous arriva de nouveau samedi dernier, le 7 du courant. Mgr est bien portant, quoiqu'un peu fatigué du voyage. Les feux dévastateurs et les vents furieux qui les suivirent avaient encombré le chemin de quantité de gros arbres qu'il fallait enlever pour se frayer un passage. En partant du lac Vert, sur une distance de 40 milles environ, le chemin passe à travers d'épaisses forêts, et c'est dans ce bois, de même que dans les plaines environnantes, que le feu avait passé, causant partout des dégâts effrayants. Ce n'est pas seulement le bois et le foin qui ont été consumés, mais la tourbe aussi, de sorte qu'il y avait une épaisse couche de cendre sur les chemins et le moindre vent, et même le seul passage de la voiture en aveuglait nos malheureux voyageurs.

Monseigneur repart demain pour Battleford, le Fort Pitt et les autres missions de la Saskatchewan qui se trouvent d'ici à Saint-Albert. Il sera encore accompagné du R. P. Lecoq et du R. P. Naëssens, mais ces derniers retourneront de Battleford dans leur mission respective.

***

La Révde Mère Collings, supérieure de la communauté des Fidèles Compagnes de Jésus, de Prince-Albert, est revenue hier soir d'une visite à toutes les maisons de son ordre qui se trouvent dans ce pays, c'est-à-dire Brandon, Calgary et Edmonton. Elle était partie d'ici au commencement de juillet. Je suis persuadé qu'elle a été enchantée de la superbe apparence qu'offre sa nouvelle maison qui n'était que commencée à son départ, et dont l'extérieur est aujourd'hui à peu près terminée. Cette maison est sans contredit la plus belle de Prince-Albert. Elle est de brique, et ses dimensions sont de 70 pieds de longueur et 45 pieds de largeur, avec deux étages francs et des mansardes sous toit français. Elle aura aussi un clocher qui n'est maintenant que cemmencé.

Je demeure votre tout dévoué,

L. S.

Nouvelles Religieuses.

—Trois nouveaux saints seront bientôt ajoutés au calendrier. On doit publier sous peu à Rome les décrets de béatification des vénérables pères Ancina, premier compagnon de Saint-Philippe de Néri ; Chanel martyrisé de nos jours en Océanie, et Perboyre, un martyre moderne de la Chine.

—Une dépêche de Philadelphie dit que le Pape a constitué un haut tribunal ecclésiastique, composé du cardinal Gibbons, de l'archevêque Ryan, de Philadelphie, et l'archevêque Corrigan, de New-York, auxquels seront soumis tous les cas concernant l'Eglise des Etats-Unis.

—Les RR. PP. Jésuites ont fermé leur maison aux Trois Rivières.

—Le clergé canadien de la Nouvelle-Angleterre vient de perdre un autre de ses membres dans la personne de M. l'abbé J. Z. Dumontier curé de la paroisse de Sainte-Marie de Marlboro (Massachusetts.) Ce prêtre distingué âgé de 60 ans est décédé presque subitement à New Bedford (Massachusetts.)

—On écrit de Rome que les divers bureaux de l'administration intérieure du Vatican ont reçu l'ordre de préparer des inventaires détaillés qui, dans le cas de départ du Pape, seraient remis au corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège.

—Le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, vient de conférer le sacerdoce à un nègre. Ce fait n'a rien d'inusité dans l'Eglise ; mais c'est la première fois qu'il se produit aux Etats-Unis ; il a causé une certaine émotion.

—Par suite des récents décès, le nombre des sièges épiscopaux actuellement vacants en France s'éleva à un chiffre qu'il a rarement atteint depuis le Concordat. Huit diocèses, quelques-uns fort importants, étaient privés de leurs évêques, et quelques-uns depuis très longtemps. Ce sont : l'archevêché de Bordeaux, les évêchés de Soissons, de Chartres, de Saint-Brieuc, de Laval, de Bayonne, de Saint-Dié, de la Basse-Terre (Guadeloupe.)

Ces regrettables délais provenaient, dit-on, de certaines candidatures gouvernementales qui étaient loin d'avoir l'approbation du Pape.

Aussi, d'après le *Monde*, le Saint-Siège aurait fait parvenir à ce sujet de graves observations au gouvernement de la République, et M. Carnot a signé enfin un décret nommant M. Fallières, vicaire-général à Bordeaux, évêque de Saint-Brieuc ; M. Clairet, curé de Notre Dame de Saint-Lô, évêque de Laval ; M. Duval, curé de Notre-Dame du Hâvre, évêque de Soissons.

—*Le Canadien* dit que l'érection de la nouvelle province ecclésiastique de Kingston atteste les progrès du catholicisme dans Ontario, et il n'est pas téméraire de penser que les Canadiens-français, qui forment une portion notable dans cette partie du pays, auront bientôt l'honneur de compter au moins un des leurs parmi les membres de l'épiscopat.

—On écrit de Saint-Mâlo qu'un drame maritime s'est accompli dans ces parages.

Six Pères Jésuites, appartenant, pour la plupart, au collège de Jersey, s'étaient embarqués sur le bateau *Marie-Eléonore*. patron Bruère, pour se rendre à Dinan en remontant la Rance. Le vent violent se faisait sentir jusque dans l'intérieur. Soudain la *Marie-Eléonore* assaillie par une rafale, sombra sous voiles. Les sept passagers engloutis essayèrent de se sauver réciproquement. Mais deux seulement purent atteindre la rive. La batelier et deux religieux ont péri.

—Le Rév. Père Ouellette, de l'église de Sainte-Marie de Winnipeg, étant fatigué, il est allé passer quelque temps à Calgary pour tâcher de refaire sa santé. Il est remplacé par le Rév. Père Lebret, de la mission du Fort-Alexandre où le Rév. Père Joseph Magnan séjournera en attendant.

FUSION DE FACULTES

LAVAL ET VICTORIA

Les journaux de Montréal nous apportent les détails suivants relativement à la fusion entre les deux facultés de médecine de Laval et de Victoria :

Laval et Victoria avait nommé chacun un comité de trois professeurs pour terminer les arrangements entre les deux universités, sur la question de la faculté de médecine.

Laval était représenté par les docteurs Rottot, Brosseau et Dagenais, et Victoria par les docteurs d'Orsonnens, Hingston et Desjardins.

Ces deux comités se sont abouchés et leurs délibérations qui ont été des plus amicales ont produit un résultat satisfaisant pour les deux parties.

Il n'y a qu'une question de très légère importance qui attend sa solution. Les professeurs de l'Université Victoria auraient demandé comme garantie à Laval, de conserver leur charte pendant encore une année. Ils s'exposent, paraît-il, à perdre cette charte, s'ils cessent d'enseigner pendant une année ou s'ils s'agrègent à une autre Université.

C'est un détail qui sera, dit-on, facile à régler.

On en est arrivé à une entente parfaite au sujet de la distribution des chaires dans la faculté de médecine.

On fournit la liste des nouveaux professeurs, qui est sujette à être changée par les docteurs eux-mêmes. Les chaires seraient données comme suit :

Les docteurs Hingston et Brosseau conserveront chacun leur clinique médicale et chirurgicale, c'est-à-dire que cette clinique est doublée, les élèves devant recevoir ce cours alternativement dans l'Hôpital Notre Dame et à l'Hôtel-Dieu.

Le Dr Rottot sera professeur de pathologie interne et de clinique médicale ;

Le Dr Laramée, pathologie interne ;

Le Dr Avila Demers, clinique médicale ;

Le Dr Dagenais, l'obstétrique ;

Le Dr A. Lamarche, anatomie théorique ;

Le Dr Poitevin, anatomie pratique ;

Le Dr Norbert Fafard, la chimie ;

Le Dr Chartrand, la toxicologie ;

Le Dr Mignault, la physiologie ;

Le docteur H. E Desrosiers, la matière médicale ;

Le docteur Brunelle, la chirurgie théorique ;

Le docteur Durocher, la médecine légale ;

Le docteur Saluste Duval, l'histologie et la botanique ;

Le docteur Foucher, opthalmologie ;

Le docteur E. Desjardins, la clinique opthalmique ;

Le docteur Sévérin Lachapelle, l'hygiène ;

Le docteur d'Orsonnens prendra sa retraite.

Neuf professeurs de Victoria seront agrégés à Laval.

Le vice-recteur dit que le premier capital que touchera la nouvelle université sera consacré à la fondation des chaires, et l'on avisera le printemps prochain au moyen de construire un édifice convenable. A cette époque, il est probable que Laval aura en caisse une centaine de mille dollars.

Lorsque les cours s'ouvriront, vers le premier octobre, l'université comptera environ 250 élèves dans sa faculté de médecine.

Laval avait l'an dernier 65 élèves et Victoria 225. Le nombre total des professeurs est de 20.

La faculté de médecine de Laval à Québec aura de quinze à vingt étudiants en médecine.

Choses et Autres

—Un journal anglais de la ville de Hamilton (Ontario) dit :

Les francophobes qui demandent le bannissement de la langue française des écoles publiques de l'Ontario oriental, devraient se rappeler que Sa Majesté la reine Victoria parle français à la Chambre des Lords et à Chambre des Communes bien que tous les membres de ces deux chambres comprennent l'anglais. La sanction royale est plus communément donnée par commission par la reine, signée de sa propre main. La commission est lue au long dans la Chambre haute, en présence des Communes, et le titre étant lu, le greffier du parlement annonce la sanction royale en français. Quand il s'agit du bill du budget des dépenses, il emploie les termes suivants : "La reine remercie ses bons sujets, accepte leur bénévolence, et ainsi le veult." Pour un bill public, il dit : "La reine le veult ;" un bill privé : "Soit fait comme il est désiré." La formule d'un refus de sanction est très courtoise : "La reine s'avisera."

Ne serait-il pas bon pour quelques-uns de nos politiques de considérer s'ils sont appelés à être plus anglais que la reine d'Angleterre, avant de continuer leur croisade contre les écoles françaises ?

—Le gouvernement fédéral fera faire d'ici à deux ans le démembrement de la population du Canada, de chaque province.

—M. Aimé Gelinas de la *Minerve* vient de mourir. Il était depuis longtemps journaliste actif.

—Les statistiques constatent que le socialisme prend en Allemagne une extension non interrompue. Ainsi, en 1886, il existait en Bavière 1,021 associations de ce parti, comptant 58,000 adhérents.

Ces associations sont aujourd'hui au nombre de 2,300 et comptent 122.000 membres.

—Il y a actuellement 3,064 langues diverses en usage dans le monde entier et il y a plus de mille religions ! ! La quantité d'hommes est à peu près équivalente à celle des femmes. L'âge moyen auquel on meurt est de 33 ans. Un quart d'habitants meurent avant d'avoir atteint 17 ans. Sur 100 personnes, une à peine atteint l'âge de 100 ans, et six celui de 65 ans. Il y a quelque chose de plus de un milliard d'habitants sur la terre, dont 35,215,200 meurent annuellement, 96,482 chaque jour, 4,020 chaque heure, 67 chaque minute et 1 chaque seconde.

Par contre, il vient au monde annuellement 36.792,000 ; journellement 100,800 ; par heure 4,200 et par minute 70

—M. T. G. Shaughnessy, qui vient d'être nommé assistant président du chemin de fer du Pacifique, est parti pour traverser en Angleterre.

M. Shaughnessy s'en va de l'autre côté de l'océan au sujet du contrat relatif à l'établissement d'un service de steamers entre Vancouver et la Chine ; il verra à l'équipement de trois steamers de 1,600 tonnes chacun, faisant 15 nœuds à l'heure ; ces steamers, une fois équipés et livrés à leur station, coûteront un million de piastres chacun. Ils seront prêts dans dix-sept mois.

—M. Charles Savary, employé au bureau des statistiques à Ottawa à succombé, lundi soir à une longue et douloureuse maladie, après avoir reçu les consolations suprême de notre religion. Emigré de France au Canada il a quelques années dans de malheureuses circonstances, M. Savary, doué de talents supérieurs, joua durant un certain temps un rôle assez important quoique caché dans la politique provinciale. Découragé par la maladie, il obtint finalement cette position qu'il occupait à sa mort.

—On a fait dernièrement, en France, de fort curieuses expériences avec des projectiles dits rétrogrades ; il s'agit de les lancer de façon à les faire revenir, non pas précisément à leur point de départ, mais au moins dans le dos des ennemis au-dessus de la tête desquels ils auraient été lancés, si bien que ces ennemis, placés derrière un parapet, n'y seraient plus à l'abri. C'est à un capitaine de l'artillerie française, M. Chaptel, qu'est due la confection des projectiles rétrogrades, appelés peut-être à jouer un rôle dans les guerres futures

—On choisira ces jours-ci l'emplacement où la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal placera le monument national qu'elle entend élever.

Quatre sites sont offerts à la société : deux sur la rue Sainte-Catherine, au prix de $52,000 et de $41,000 et deux autres sur la rue Saint Denis, moyennant $20,000 et $30,000.

Aussitôt que l'emplacement sera choisi, la société demandera des soumissions pour la construction de ce monument.

—Le service des phares du Canada comprend les divisions suivantes :—La division de l'Ontario, embrassant les phares en amont de Montréal ; la division de Québec, qui s'étend en aval de Montréal et qui comprend le fleuve et le golfe Saint-Laurent ; la division du Nouveau-Brunswick, la division de la Nouvelle-Ecosse, la division de l'Ile du Prince-Edouard, et la division de la Colombie-Britannique.

Le nombre total des stations de phares du Canada, au 1er décembre dernier, 1888, était de 569, et celui des feux de 664 ; le nombre des sifflets de brume à vapeur et des cornets de brume automatiques, était de 50, et le nombre des gardiens de feux mécaniciens de sifflets de brume et autres aides, y compris les équipages des phares flottants, était de 722. Au 31 décembre 1868, il y avait que 198 stations de phares, 227 feux et 2 sifflets de brume.

—On fondra prochainement, à Annecy, une cloche énorme du poids de 16,000 kilogrammes et qui, sous le nom de la *Savoyarde*, est destinée à la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre. Cette cloche est offerte par souscriptions publiques recueillies en Savoie, sur l'initiative de Mgr Luillieux archevêque de Chambéry. Tandis que le gros bourdon de Notre-Dame, qui ne pèse que 12,500 kilogrammes, ne peut donner que le *ré* grave, la *Savoyarde* donnera, paraît-il, l'*ut* grave. De nombreuses armoiries, des inscriptions, des listes de noms des souscripteurs, seront gravées sur le bronze de la *Savoyarde*.

On annonce la mort de Madame Martin, épouse du Dr Martin, député du comté de Bonaventure à la législature de Québec. Madame Martin était la sœur des Drs Verge de Québec et de M. F. E. Verge, de cette ville.

Nous offrons à la famille l'expression de nos vives sympathies.

Nous apprenons avec regret la mort de Madame Pétrus Gauvreau, née Joséphine Cauchon, décédée le 12 septembre à Québec, à l'âge de 38 ans. Madame Gauvreau était la fille de feu l'hon. Joseph Cauchon et la sœur de M. Joseph Cauchon, du bureau de poste de Winnipeg.

Nous offrons à la famille en deuil nos plus vives condoléances.

NAISSANCE

GAUVIN.—A Winnipeg, le 19 courant, Madame Emile Gauvin, un garçon.

MARIAGE

LLOYD-YOUNG.—A la basilique de Québec, le 9 courant, Mgr Têtu bénissait l'union de M. Edward R. Lloyd, trésorier de la ville de Saint-Boniface, Man., avec Dame Monica Young, veuve de Edward McLean, M. D., de Londres, Angleterre.

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de recevoir une excellente brochure due à la plume du Rév. Père Drummond, S.J., et intitulée : "Controverse sur la constitution des Jésuites entre le Dr Littledale et le Père Drummond." C'est une défense admirable de la Compagnie de Jésus contre les attaques de ses adversaires et cette brochure est de la plus grande actualité dans les circonstances présentes et nous invitons nos amis à se procurer ce travail qui se vend pour la modique somme de 15 centins.

PERSONNEL

L'hon. A. A. C. LaRivière, M.P., est revenu d'Ottawa lundi.

Madame L. J. A. Lévêque est revenue samedi de sa promenade dans la province de Québec.

L'hon. juge Routhier, de Québec, était en cette ville dimanche. Il s'est mis en route ce jour-là pour continuer son voyage jusqu'à la Colombie Anglaise.

Melle Soucy, fille de M. P. F. Soucy, greffier de notre ville, prendra charge cette année d'une des quatre écoles de Lorette. Elle ouvrira ses classes lundi.

Son honneur le lieutenant-gouverneur Royal est arrivé de Régina hier, et il doit y retourner aujourd'hui.

Le Rév. Pére abbé, supérieur du couvent des Trappistes, à Bellefontaine, France, M. l'abbé Leclerc, curé de Saint-Joseph, de la rue Richmond, Montréal, et M. A. Trottier sont arrivés à Saint Boniface au commencement de la semaine. Ils sont partis aujourd'hui et doivent se rendre jusqu'à Vancouver.

M. E. R. Lloyd et sa nouvelle compagne sont arrivés en notre ville samedi. Nous offrons nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

M. G. A. Richardson, gendre de Madame Lloyd, est arrivé en même temps avec sa femme pour se fixer au milieu de nous.

M. Michel Laurent, ex-échevin de Montréal, accompagné de Madame Laurent, était à Saint-Boniface lundi dernier. Tous deux sont partis mardi pour aller à la Colombie.

M. le vicomte de St. Exupéry et M. Romieux sont de retour d'une promenade à Saint-Malo.

M. et Mme Durnerin et leur fils, de Saint-Pierre-Jolys, sont à Saint-Boniface.

MM. les abbés Fillion, de Saint-Jean-Baptiste, Giroux, de Sainte-Anne-des-Chênes et Jolys, de Saint-Pierre, étaient au palais archiépiscopal au commencement de la semaine.

Lundi soir, M. l'abbé Dabandès a été victime d'un pénible accident. Il fit un faux pas dans un des escaliers du palais archiépiscopal et dans la chute qu'il fit il se fractura une jambe. Cette nouvelle sera reçue avec peine par les nombreux amis et admirateurs de M. l'abbé, à qui nous offrons nos respectueuses sympathies.

M. l'abbé Muller, le Rév. Père supérieur des Trappistes, M. le comte de la Forest-Devonne, M. le marquis de Bonneval, M. Allard et M Beaucave, sont revenus mardi de Fannystelle.

Melle Blanche Delorimier est revenue vendredi de la province de Québec où elle a passé plusieurs mois.

Chronique Locale.

—Il y aura séance du conseil lundi soir

—Les canards sont rares sur le marché.

—Melle Rhéa doit venir jouer à Winnipeg dans quelque temps.

—Mardi après-midi est déclaré congé civique à Winnipeg, par proclamation du maire Ryan, en l'honneur du gouverneur-général.

—M. Hugh Currie a donné sa démission comme échevin du quartier No. 4 à Winnipeg, et une nouvelle élection devra se faire sous peu.

—L'hon. juge Prud'homme, réviseur de la liste électorale de Provencher, tiendra une cour de révision le 26 octobre à l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface.

—MM. Anderson & Lemieux viennent de recevoir un magnifique assortiment de biscuits de la maison Christie, Brown & Cie, de Toronto. Une visite est sollicitée. M. Lemieux se fera toujours un plaisir de vous faire voir les marchandises.

—La *Gazette Officielle* de samedi annonce que la compagnie dite *Cosmopolitan Trading and Commission Company* demande à être incorporée. Son objet est de s'occuper de ventes à commission. Le capital-action est de $2,000. Les actionnaires sont MM. J. M. Romieux, vicomte Henri de St. Exupéry, F. E. A. Gautier et A. E. McPhillips, de Winnipeg, et L. J. A. Lévêque, de Saint-Boniface.

—Les ordres suivants apparaissent dans la *Gazette Officielle* :—Que le et après le 9 octobre, le comté de Beautiful Plains sera ajouté au bureau des titres de Portage-la-Prairie ;

Que le et après le 23 octobre, les comtés de Minnedosa et Riding Mountain seront ajoutés au bureau des titres de Portage-la-Prairie ;

Que le et après le 5 novembre, le comté de Russell fera partie du bureau des titres de Portage-la-Prairie ;

Que le et après le 31 octobre le comté de Fairford et les municipalités de Norfolk-Nord, Belcourt et Woodlands fera aussi partie du bureau de Portage la-Prairie ;

Que le et après le 31 octobre, la municipalité de North Cypress sera ajoutée au bureau des titres de Brandon.

Chronique de la Province.

Saint-François-Xavier,

16 septembre.—C'est jeudi prochain, le 26 du mois courant, que doit avoir lieu ici l'exposition du comté. Plusieurs prix spéciaux ont été distribués comme les années précédentes pour les divers départements ; nous mentionnerons entre autres le prix spécial offert par la Compagnie de la Baie d'Hudson, consistant en $20 pour les dix premiers barils de blé de l'année. Tous ceux qui voudront bien venir des paroisses environnantes seront les bienvenus.

—La retraite que nous devions avoir ici la semaine prochaine a été remise à la fin du mois à cause de l'exposition. Elle s'ouvrira le 29 septembre et sera prêchée par le Rév. Père Dazé.

—M. Pearson qui s'est fait une ligue spéciale de la beurrerie a fait faire un progrès rapide à cette industrie dans cette paroisse. Tous ont à se louer de la manière dont M. Pearson conduit les affaires de ce département. Il doit, dit-on, faire faire cet automne de grandes améliorations à sa manufacture. Il aura d'abord une immense glacière devant contenir tout son beurre de la saison ; puis une boîte pour faire le beurre, substituée au moulin. Cette boîte que l'on pourrait bien appeler merveilleuse fera 1,000 lbs de beurre en un coup. Le besoin de cette boîte se faisait grandement sentir pour M. Pearson, car il fait en moyenne 300 lbs de beurre par jour.

Saint-Norbert,

16 septembre.—L'exposition de la Société d'Agriculture de la division électorale de Cartier aura lieu le 2 octobre. Le terrain qui se trouve en face de l'église a été choisi

Le dîner, ce jour-là, sera donné par les Dames de la paroisse au profit de l'œuvre du couvent.

Saint-Laurent,

12 septembre.—Permettez-moi encore de vous parler des avantages qu'offre notre paroisse à la classe agricole. Pour l'élevage des animaux nous pouvons dire que nous avons rien à envier aux autres paroisses. Bien que nous n'ayons pas eu plus de pluie ici qu'ailleurs, nous avons du foin en si grande quantité que nombre de résidents de Saint-Norbert, Lorette, Saint-François-Xavisr, etc., ont été obligés de venir jusqu'ici pour s'en procurer.

—Les tentatives du gouvernement pour abolir l'usage officiel de la langue française et les écoles séparées rencontrent ici la réprobation presque générale. Nous espérons que le dernier mot n'est pas dit, et que les desseins pervers de M. Martin seront déjoués. Nous espérons que partout ailleurs, comme ici, l'union la plus parfaite règnera entre tous afin de lutter pour la défense de nos droits.

TERRE A VENDRE
A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaînes et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à
A. A. C. LaRivière,
Saint-Boniface.

Universite de Manitoba.

Les examens d'automne, en médecine, auront lieu le 24 courant.

Les examens supplémentaires auront lieu en même temps.

T. A. BERNIER,
Régistraire.

Winnipeg, 10 septembre 1889.
1i 12 9 89

A L'ENCLOS

Une pouliche âgée d'environ trois mois, poil brun. Ce jeune animal suivait une jument brune âgée de huit à dix ans, très peu de crin, pas ferrée, et errait depuis plusieurs semaines du côté est de la rivière Seine. La jument est morte le 5, le jour même que la pouliche a été mise à l'enclos.

ZOEL MARION.
Gardien d'enclos
de la ville de Saint-Boniface.

3i 12 9 89



Des SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription pour maison du Surintendant à la Ferme Expérimentale de Brandon, Man.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le 17 septembre 1889, pour les différents travaux nécessaires à la construction de la maison du surintendant à la ferme expérimentale de Brandon, Man.

Les devis peuvent être vus au Département des Travaux Publics à Ottawa, et au bureau de M. A. J. Baker, agent d'immigration du gouvernement à Brandon, le et après mardi, le 27 août 1889, et on ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées que l'on fournira et signées de la main des soumissionnaires

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit* payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement ; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 21 juillet 1889.
2i 5.9.89

PERDUE

Dans la paroisse de Saint-Joseph, Man., une taure d'environ un an et demi, sous poil rouge, corne gauche brisée et une tache blanche dans le bas du cou.

On peut réclamer l'animal chez le gardien d'enclos soussigné.

URGEL MARTEL,
Gardien d'enclos
3i 29.8.89 de Saint-Joseph, Man.

LOST

In the parish of St. Joseph, Man., one heifer, about 18 months old, red, left horn broken and white spot on the lowest part of the neck.

Now in care of the undersigned pound-keeper.

URGEL MARTEL,
Pound-keeper for the
3i 29.8.89 parish of St. Joseph, Man.

On DEMANDE

Une fille de chambre et une bonne cuisinière. Gages élevés. Service dans une famille privée. Références exigées. S'adresser aux bureaux du *Manitoba.*

2i 29.8.89

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Taché est maintenant révisé et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications, afin d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le quinzième jour de septembre A D. 1889.

Lorette, 31 juillet 1889.

Wm. LAGIMODIÈRE,
Greffier de la Municipalité de Taché.
4in 8.8.89

AGRICULTURE

DU CHOIX DES REPRODUCTEURS

Le choix des reproducteurs est un point de la plus haute importance pour l'amélioration et la conservation de notre race chevaline indigène.

En général, on doit rechercher dans les reproducteurs toutes les qualités qu'indiquent une bonne santé et une bonne constitution. Ils doivent sans doute être d'une origine bien établie, c'est-à-dire exempts de vices héréditaires.

Voici d'après M. Lefour, les qualités que doit posséder un bon reproducteur :

Les parties sexuelles normales et bien developpées, les testicules fermes et relevées, le front large, les yeux vifs, une physionomie expressive qui indique de l'énergie et de la vigueur jointes à un bon caractère, la poitrine vaste et profonde, les flancs et les reins courts et puissants, les jarrets solides ; on évitera les constitutions lymphatiques à l'excès décelées par l'empâtement du système glandulaire, les vices de conformation, les maladies et les tares héréditaires.

On fera aussi attention qu'il ait des allures régulières, c'est-à-dire projette ses membres droit devant lui en marchant, et non en de dans ni au dehors comme le font beaucoup de chevaux.

Le choix d'un étalon est d'au-plus important que celui-ci peut communiquer ses bonnes et ses mauvaises qualités à un grand nombre de produit.

Les juments qui donnent les meilleurs produits doivent avoir les qualités suivantes : taille moyen de la localité où l'on élève, être carrées, avoir la queue légère et bien attachée à l'encolure le garrot ressorti, le dos droit, le rein court, la croupe large se rapprochant de la croupe horizontale et non avalée, la queue placée haut, la poitrine et le ventre amples, le bassin large, les membres bien attachés, au corps, bien musclées, secs avec tendons détachés, avoir de bons pieds, une bonne corne et de bonnes allures. Elles seront en outre exemptes de vices et de maladies héréditaires.

Parmi les vices et les maladies héréditaires nous comprenons la fluxion périodique des yeux, la pythisie tuberculeuses le cornage, la pousse, les mélanoses, les tumeurs osseuses près des articulations, telles que formes, jardes, éparvins, tumeurs qui proviennent souvent d'une mauvaise disposition des surfaces articulaires.

On conseille encore d'éloigner de la reproduction les chevaux à pieds plats et ceux à pieds encastelés ou à talons retrécis. Ceux d'une constitution lymphatique, atteints de vessigons, d'eau aux jambes, de crapeau et d'un des ligaments de la rotule ; tous ces défauts se transmettent que trop facilement.

On ne livrera non plus à la reproduction des juments mauvaises nourrices ou celles qui ne veulent pas reconnaître leur poulain.

Il faut que l'étalon ait trois ans avant de le livrer à la saillie, et la jument quatre ans. Ce n'est que dans ces cas exceptionnels, si la jument était très développée, bien nourrie et qu'elle n'aurait à exécuter qu'un travail léger, qu'on pourrait la faire saillir à trois ans.

Les reproducteurs mâles et les femelles de taille moyenne, forts, rablés et larges, donnent en général les meilleurs produits. Mais il n'est pas possible de faire toujours de pareils accouplements.

Pour avoir un bon produit on doit toujours tâcher de compenser les défauts d'un des reproducteurs par les qualités de l'autre. Ainsi à une petite jument on donnera un étalon plus fort ayant assez de taille, et *vice versa* ; à une jument trop large des épaules, on donnera un étalon plus resserré dans cette région. A une jument trop large de croupe et trop ouverte de derrière en marchant, on donnera un étalon plus étroit de croupe et plus serré dans la marche. A une jument à tête grosse, on donnera un étalon à tête plus légère, et *vice versa*.

A une jument à pieds plats et larges on donnera un étalon à pieds plus étroits.

Il est bon avant de faire accouplement d'une jument, de s'informer des produits que donne la mère et ceux qui proviennent du père. Certaines juments, même assez fortes, donnent toujours de petits produits, comme certaines petites juments donnent des produits forts. De même, certains étalons font généralement de petits produits ; d'autres, toujours des produits forts. On doit tenir compte de cette disposition individuelle des reproducteurs lorsqu'on les unit entre eux.

L'étalon et la jument doivent être de bonne origine. Ainsi, il ne suffit pas pour bien élever et ne pas voir plus tard se développer des maladies héréditaires, que l'étalon et la jument que l'on unit soient exempts de ces maladies, il faut encore qu'eux-mêmes, au moins proviennent de parents exempts de ces maladies.

On évitera de donner à une jument petite un étalon de taille disproportionnée, beaucoup plus grande qu'elle ; il pourrait en résulter un produit trop haut monté sur jambes, et une disposition à l'avortement.

CAUSES DES MALADIES DE L'ESPÈCES BOVINE

Les causes prédisposantes des maladies du gros bétail consistent principalement dans l'excès du travail qu'on leur impose, dans la mauvaise qualité des aliments, dans l'exposition trop prolongée à un air humide, et trop chaud, ou bien à un air froid et également humide, ou encore dans l'action d'un air froid sur l'animal en sueur.

Outre ces causes, il en est d'immédiates, telles que l'infection par un virus, transmettant une maladie contagieuse, telle que le charbon.

Lorsqu'un bœuf a les yeux mornes et tristes, et qu'il est dégouté de ses aliments, c'est un signe de l'invasion de quelque maladie. Il est bon alors d'étudier l'état des divers organes de l'animal. On examine la bouche, le ventre, la poitrine, la nature des excréments, des urines, et enfin tout ce qui peut mettre sur la voie de l'affection dont l'animal est attaqué.

Lorsqu'on présume que le dégoût et la langueur viennent d'un excès de fatigue, ou que la langueur qui accompagne le dégoût provient de ce que la bête a souffert du froid et de la grande chaleur, on peut essayer de lui donner, matin et soir, une buvée composée de deux poignées de farine délayée dans trois pintes d'eau, et pour nourriture (un picotin environ une terrinée) de son humecté, mêlé d'une poignée d'avoine, et de l'herbe pour fourrage.

On prévient très-souvent les maladies en purgeant les bœufs deux ou trois fois dans l'année, et en choisissant pour cela le temps où ils travaillent le moins. On les prépare à la purgation par la diète des boissons délayantes.

Voici un excellent purgatif pour l'espèce bovine : séné, 2 onces ; sel de médecine, 4 onces ; eau bouillante, une pinte. Faites infuser le séné dans l'eau bouillante, coulez à travers un linge, et faites prendre ce breuvage tiède en une seule fois.

On peut remplacer, si on le veut, le sel de médecine par le sel de Glauber. Si cette dose n'a pas l'effet désiré, on peut la répéter au bout de quelques heures.

ENGRAISSEMENT DES PORCS

La propreté est une condition essentielle pour la conservation en état de santé des animaux. Le porc lui-même, contrairement au préjugé généralement admis aime la propreté. Olivier de Serres disait déjà de son temps, qu'il n'est pas possible que l'on puisse nourrir profitablement des cochons sans les coucher à sec, sur litière nette. Voici une expérience de M. Teunel, agronome, publié dans un journal d'agriculture, et qu'il a tentée à l'effet de déterminer l'influence qu'exerce la propreté quand à l'entretien des cochons dans un état de propreté constant. Six porcs d'un poids égal reçurent les mêmes aliments pendant sept semaines. Trois de ces animaux furent étrillés et brossés tous les jours, tandis que les autres furent abandonnés à eux-mêmes. Quoique les premiers aient consommé 162 pintes en poids de moins que les autres, ils pesèrent en moyenne trente livres de plus par tête.

Un moyen d'augmenter la propension à l'engraissement des porcs est l'emploi d'os en poudre, très-faible quantité. On peut en donner une once à chaque cochon par repas. Cette substance est mélangée à la ration, et dès que les cochons y sont habitués, ils l'acceptent volontier.—*G. des Campagnes.*



AVIS.

Avis est par le présent donné que toutes communications se rapportant aux affaires qui concernent le département des Affaires Sauvages, doivent être adressées à l'honorable E. Dewdney, comme surintendant général des Affaires Sauvages, et non comme ministre de l'intérieur, ou au soussigné. Tous les officiers du département devraient adresser leurs lettres officielles au soussigné.

L. VANKOUGHNET,
Député surintendant général des Affaires Sauvages.
Département des Affaires Sauvages,
Ottawa. 11 Mai 1889 13ins 23.5.89